



AVIS DE PUBLICITE

AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
D'UN GRAVEUR DE MEDAILLES

LIEU : PANORAMIQUE HENRI COLPI

PERIODE ANNUELLE du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2028

APPEL A CANDIDATURE

La Ville de SETE souhaite délivrer une autorisation d'occupation du Domaine Public pour l'exploitation d'un graveur de médailles, sur le panoramique Henri COLPI pour une période annuelle à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Les personnes intéressées devront fournir à la Ville, les pièces administratives suivantes, en cours de validité :

- Carte Nationale d'identité
- Kbis, Assurance professionnelle,
- Photos du dispositif
- Toutes les attestations correspondantes

Le bénéficiaire de l'autorisation d'occupation du Domaine Public versera à la Commune une redevance annuelle globale comprenant : (à titre indicatif pour l'année 2024)

- Une redevance annuelle fixe d'un montant correspondant à son offre, sans pouvoir être inférieure à QUATRE CENT VINGT CINQ (425) €uros, payable annuellement, **sauf cas de force majeure ayant empêché l'exploitation, (travaux publics par exemple)**
- Et une redevance annuelle variable, d'un montant correspondant à son offre, sans pouvoir être inférieure à TRENTE (30) %, assise sur le chiffre d'affaires hors taxes, sur **présentation d'un compte de résultats de l'année en cours établi par un comptable agréé.**
- Auxquels s'ajoutent les droits forfaitaires pour l'établissement de toute autorisation : 14,00 €.
- Tarifs révisables annuellement.

Les candidatures sont à retourner avant le 29 Novembre 2024, 17h à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Service Commerce et Artisanat
HOTEL DE VILLE
B.P. 373
34206 SETE CEDEX

Ou par mail à : commerce-artisanat@ville-sete.fr

Le Service Commerce et Artisanat (contact Mme Séverine CARMASSI Tél : 04.99.04.74.10 et/ou Mme Audrey DI CARLO Tél : 04.99.04.74.05) se tient à votre entière disposition pour plus de précisions.

Sète, le 17 Octobre 2024
Affichage effectué le